

# CONTRAT DE PAYS DE BEUCE

## MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010-2014

### ACTION 1-3 : SOUTIEN A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

#### OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Faciliter l'installation et le développement des entreprises sur le territoire par la mise à disposition de locaux adaptés à la diversité des besoins (ateliers-relais, bâtiments vastes et modulables, etc.)
- Encourager la création de bâtiments d'accueil d'entreprises et améliorer la réactivité du territoire face aux nouveaux besoins du développement économique

#### EFFETS ATTENDUS

- Création d'une offre diversifiée en immobilier d'entreprise
- Amélioration de la réactivité du territoire face aux demandes des entreprises
- Création d'entreprises et soutien aux entreprises existantes
- Développement et renforcement de l'emploi sur le territoire du Pays de Beauce

#### EVALUATION DE L'ACTION

- Indicateurs de réalisation et/ou de résultats de la mesure
  - *Nombre et surface de locaux d'activités créés (industriels, tertiaires)*
  - *Part de la surface créée occupée*
- Indicateurs d'impact le cas échéant
  - *Nombre d'entreprises accueillies*
  - *Nombre d'emplois créés*
  - *Nombre d'emplois confortés*

#### DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

Le contexte économique actuel suppose de pouvoir répondre rapidement aux différents besoins des entreprises susceptibles de s'installer ou de se développer sur le territoire.

Diversifier l'offre d'immobilier d'entreprise (ateliers relais, bâtiments vastes et modulables, etc.) permet d'être plus réactif face aux demandes des entreprises et de faciliter leur développement. Presque inexistante sur le Pays de Beauce, l'offre en bâtiment d'accueil d'entreprises permettrait d'attirer de nouvelles entreprises et de soutenir les activités existantes sur le territoire. Cette offre peut aussi bien être déployée sur les petites que les grandes zones d'activités. Elle peut aussi être envisagée en secteur urbain, dans le cadre d'opérations de réhabilitation.

#### Soutien à l'immobilier d'entreprise

**Descriptif :** Aider à la création de bâtiments d'accueil d'entreprises pour faciliter l'installation ou le maintien d'activités sur le territoire.

**Investissements éligibles :** Études, acquisitions, constructions, extensions, aménagements d'ateliers relais, réhabilitation, démolition, reconstruction

**Bénéficiaires :** EPCI et S.E.M dans le cadre d'une convention publique d'aménagement avec l'EPCI compétent uniquement.

**Taux de subvention (sous réserve que la détermination du loyer consenti respecte la réglementation en vigueur) :**

- Bail précaire ou bail commercial : 40 %
- Crédit-bail immobilier : 15 %

#### **Modalités de financement des opérations :**

Tout projet dont le coût excède 0,3 M€ HT doit faire l'objet d'un audit énergétique préalable.

Le cumul d'aides publiques ne devra pas conduire à un enrichissement sans cause de la collectivité.

## **Contact**

Pays de Beauce  
Stéphanie JOUSSET, Agent de Développement du Pays de Beauce  
Tél. 02 37 99 03 11 – Fax 02 37 99 20 63  
[pays.de.beauce@wanadoo.fr](mailto:pays.de.beauce@wanadoo.fr)